

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2015

Le 5 mai 2015, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance exceptionnelle à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal DESROUSSEAUX, Maire.

Etaient présents : Martine CATERINO, Aurélio VICQUERY, Jacky HANCKE, Anne LAUGIER, Claude MARMIER, M.Christine DESROUSSEAUX .

Etaient excusées : Laurence LAMALLE qui donne pouvoir à Pascal DESROUSSEAUX et Nicole BARD qui donne pouvoir à M.Christine DESROUSSEAUX.

Secrétaire de séance : M.Christine DESROUSSEAUX

La séance est ouverte à 20 H

1. Modification du bail de chasse (expirant le 31 décembre 2015).

Ci-dessous sont relatés tous les faits qui se sont déroulés de janvier 2015 à ce jour.

- **30 Janvier 2015 - Conseil Municipal – Questions diverses**

Société de chasse : il conviendra de revoir le bail signé avec de la société de chasse, dont le président est Mr Dutertre, afin que soient redéfinis les statuts. Il serait à priori souhaitable d'établir deux baux séparés pour le finage et la forêt ; le bail en cours se termine fin 2015, les articles cités dans le bail actuel ne sont plus conformes avec la législation actuelle, la date de fin de bail n'est pas non plus en adéquation avec la période de fin de chasse nous ferons le nécessaire le moment venu en nous rapprochant du président de la chasse

- **23 février 2015**, premier appel de Monsieur Rillot d'Estissac qui fait part de son intérêt pour la chasse à titre personnel.

Réponse : le bail se termine le 31 décembre et le Maire doit rencontrer le Président de la chasse avant tout dialogue.

Deuxième appel de Monsieur Rillot qui relance le sujet.

Réponse du Maire : aucun élément nouveau, il n'a pas encore rencontré le Président de la chasse.

Le Maire décidera finalement de ne donner aucune suite à la demande d'un particulier qui ne répond pas aux critères de sélection recherchés.

- **Le 2 mars 2015**, entretien en présence du Maire et de Monsieur Vicquéry avec Monsieur Dutertre pour lui exposer :

- 1) La nécessité de séparer la gestion de la chasse en plaine de celle de la forêt
- 2) La modification du bail en cours dont le texte n'est plus d'actualité
- 3) L'obligation de revoir la tarification sur une base minimale de 20 euros/ha
- 4) La concordance du bail avec l'ouverture de la chasse.

Conclusions de l'entretien :

- 1) Monsieur Dutertre n'est plus intéressé par la chasse en plaine
- 2) Monsieur Dutertre propose de consulter les chasseurs pour la tarification mais il est convaincu qu'ils n'accepteront pas le prix de 20 euros/ha

- 3) Monsieur Dutertre convient de la nécessité de faire concorder le bail avec l'ouverture de la chasse
 - 4) Monsieur Dutertre comprend que la gestion de la plaine (domaine privé) ne peut pas être du ressort de la Commune (domaine public).
- **Le 2 mars 2015**, visite de Monsieur Harold Mitteaux à la mairie qui apporte une proposition de l'Association de Chasse de la Grande Tranchée au prix de 25 euros/ha.
 - **6 Mars 2015 - Conseil Municipal – paragraphe 4/ Chasse**

Une réunion a été provoquée par M le Maire avec M Gérard DUTERTRE, président de la Société de Chasse de Bucey. Il apparaît que le bail de chasse se termine au 31 décembre 2015, que dans sa rédaction il n'est plus conforme à la législation actuelle et que le renouvellement du bail devrait correspondre à la date de fermeture de la chasse.

Le bail de chasse concerne uniquement la réglementation de la chasse dans la forêt communale. A ce jour la commune loue des terres appartenant à des particuliers, pour le compte de la Société de Chasse, ce qui n'est pas conforme à la réglementation. Il y a donc lieu de revoir l'ensemble de ce dossier pour le remettre en conformité. A ce jour, une association de chasse extérieure a fait une proposition à la commune pour reprendre ce bail sur la base d'une rémunération minimale de 25€/ha. Dans la conjoncture actuelle le Conseil Municipal se doit, devant la baisse des dotations, de favoriser toutes les recettes à venir pour la commune.

Le bail de chasse, lors de son renouvellement, sera attribué au plus offrant sous réserve que l'association retenue réponde à tous les critères stipulés dans le bail.

- **Début de semaine 11 (9 ou 10 mars)**, le Maire rencontre Monsieur Dutertre pour lui présenter la décision du Conseil.

Monsieur Dutertre confirme qu'à 20 euros l'Association de Chasse de Bucey n'est pas d'accord pour reprendre le bail et encore moins à 25 euros. Il confirme son désir de ne pas reconduire le bail et accepte sans équivoque la résiliation par anticipation dudit bail, la saison de chasse étant terminée.

Monsieur le Maire informe donc Monsieur Dutertre que le renouvellement du bail avec la Grande Tranchée sera mis à l'ordre du jour lors du prochain Conseil début avril.

- **Semaine 12 (16 au 21 mars)**, appel téléphonique de Monsieur Vaucaire se présentant comme garde-chasse et demandant des renseignements sur le remplacement du bail de chasse.

Monsieur le Maire lui expose la situation et son désir de voir se créer à Bucey une association de chasse pour gérer la chasse en plaine, le bail concernant la gestion de la chasse en forêt ne pouvant être attribué qu'à une association qualifiée représentant toutes les garanties requises.

Monsieur Vaucaire demande si ce dossier est définitivement clos.

Réponse du Maire : le dossier sera soumis à la décision du Conseil prévu en principe le 10 avril. D'autre part le Maire étant absent du 26 mars au 2 avril, il sera disponible après cette date pour le cas où Monsieur Vaucaire aurait des suggestions à formuler avant la prise de décision du Conseil.

- **9 avril 2015 - Conseil Municipal – Paragraphe 2/ Chasse : décision relative au bail**

Suite au dernier conseil municipal, Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Dutertre. Le prix de 25 € à l'hectare retenu comme base de négociation par le conseil lors de la séance précédente paraît trop élevé à Monsieur Dutertre, qui renonce à renouveler le bail.

Monsieur Dutertre ne souhaite pas continuer la chasse en plaine. Monsieur le Maire lui propose de résilier le bail par anticipation, ce que Monsieur Dutertre accepte ; la société de chasse sera donc déclarée dissoute en avril 2015. Aucune autre proposition ayant été formulée par ailleurs, le bail sera établi avec la société de chasse de la Grande tranchée représentée par Monsieur Stéphane Delooz, demeurant à Neuville sur Vanne sur la base de 25€ par hectare. Le vote est unanime.

- **12 avril 2015**, Monsieur le Maire fait signer le nouveau bail à Monsieur Delooz, Président de l'Association de Chasse de la Grande Tranchée.
- **Le 13 avril 2015**, appel de Monsieur Vaucaire au domicile du Maire qui annonce son intention de faire une proposition sur la base de 25 euros. Il se fait le porte-parole d'un regroupement d'une quinzaine de chasseurs dont il ne dévoile pas l'identité sauf le fait que Monsieur Dutertre pourrait éventuellement en faire partie.

Monsieur le Maire lui signifie que la décision a été prise, et encaisse des remarques discourtoises de la part de Monsieur Vaucaire qui lui laisse entendre qu'il avait jusqu'au 15 avril pour faire part de ses remarques.

Monsieur Vaucaire était parfaitement censé connaître la date du Conseil Municipal qui débattrait de ce sujet puisque l'ordre du jour ainsi que la date du Conseil étaient affichés et rendus publics depuis le 23 mars 2015, soit 18 jours avant le conseil.

- **Le 20 avril**, Monsieur le Maire envoie un courrier à Monsieur Dutertre lui demandant de bien vouloir confirmer, pour la bonne forme, la résiliation du bail par anticipation.
- **Le 25 avril**, Monsieur Vaucaire fait irruption vers 10 h à la mairie accompagné de 4 chasseurs et interpelle le Maire en pleine réunion avec l'Amicale des pompiers. Il exige d'être reçu immédiatement. Monsieur le Maire lui propose une entrevue à 11 h 15 le même jour.

Compte-rendu de l'entrevue du 25 avril à 11 h 15. Personnes présente : Pascal Desrousseaux, Maire et Martine Catérino, 1 ère adjointe, M. Vaucaire Eric, M. Thiébaud André, M. Rillot Christian, M. Paon Daniel, M. Maria Roger.

Monsieur Vaucaire demande copie du bail contracté avec la Grande Tranchée et déclare en sa qualité de garde-chasse que ce bail est caduc et qu'il fera opposition à la Préfecture dans les plus brefs délais.

Motif : le Président de chasse n'est pas Monsieur Dutertre mais Monsieur Valéry Prunier. Preuve à l'appui : document validé par la Préfecture en date du 15 juin 2009 faisant état de Monsieur Valéry Prunier comme Président.

D'autre part, Monsieur Vaucaire met en doute la parole du Maire concernant le fait qu'il aurait eu jusqu'au 15 avril pour faire état de ses remarques. Monsieur le Maire souligne que Monsieur Vaucaire n'a jamais fait part de son intention de faire une proposition concernant la reprise du bail de la forêt communale avant le 13 avril et qu'il ne pouvait pas deviner lors de la prise de décision du Conseil des éventuels désidératas de ce dernier.

Monsieur Rillot (entrepreneur à Estissac) reproche à Monsieur le Maire de ne pas lui avoir donné réponse. Monsieur le Maire lui répond que lors de son appel téléphonique, la proposition qu'il lui a faite de faire « appel à ses services en cas de besoin » l'a interpellé et a motivé sa décision de ne donner aucune suite à sa démarche.

Monsieur Rillot répond que les chasseurs continueront de chasser dans le domaine limitrophe privé **et que tout cela finira par se régler dans un bain de sang** et que le Maire en sera seul responsable. Les chasseurs présents déclarent qu'ils continueront à chasser jusque fin 2015.

Le Maire et la première adjointe concluent cette réunion en prenant du recul pour étudier ce dossier rempli d'incohérences. A la suite de cette réunion, Monsieur le Maire retrouve dans les archives un document visé par la Préfecture en date de septembre 2010 attestant que Monsieur Dutertre est bien Président de la Société de Chasse et Monsieur Thiébaud, Secrétaire.

Madame Catérino rappelle Monsieur Vaucaire pour lui faire part de ce nouvel élément, celui-ci déclare ignorer ce fait.

Elément troublant constaté : ni Monsieur Thiébaud secrétaire de l'Association de Chasse depuis 2010, ni Monsieur Vaucaire, ni Monsieur Rillot, membres de l'Association de Chasse ne connaissaient l'identité du Président actuel de la chasse à Bucey, à savoir Monsieur Dutertre !

Monsieur Dutertre, Président de l'Association de Chasse était absent non excusé de cette réunion.

Monsieur Vaucaire est intervenu en qualité de garde-chasse de Bucey en Othe alors que **sa carte de garde-chasse est périmée depuis le 16 juillet 2014** et dont il n'a jamais demandé le renouvellement.

- **Samedi 25 avril 14 h 30**, Monsieur le Maire appelle Monsieur Dutertre pour l'informer de cette réunion. Monsieur Dutertre qui était parfaitement au courant explique que bien qu'il ait donné son accord et envoyé un document signé de sa main signifiant son intention de résilier le bail par anticipation déclare : « *qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis et que la lettre restera sur son bureau jusqu'au 31 décembre 2015* ». En d'autres termes il refuse catégoriquement de signer la résiliation du bail de chasse.

- **Lundi 4 mai 2015**, Monsieur le Maire expose à Messieurs Delooz et Mitteaux, responsables de la Grande Tranchée les faits récents. Monsieur le Maire propose en accord avec Messieurs Delooz et Mitteaux de modifier le bail pour le mettre en conformité en date du 1^{er} janvier 2016, ce qui est accepté de leur part.
- **Courant semaine 19 (du 4 au 9 mai)** Monsieur le Maire s'inquiète auprès des services juridiques de la procédure à suivre pour la mise en conformité de ce bail. Il lui est recommandé de prendre une délibération auprès du Conseil Municipal pour la mise en place d'un avenant modifiant la date de mise en application dudit bail.

Compte tenu des éléments précités, Monsieur le Maire considère qu'il ne peut accorder aucun crédit aux différentes personnes qui se sont manifestées contre l'application de ce bail et demande au Conseil Municipal ici présent d'accepter la mise en application d'un avenant modifiant la date de mise en application du bail contracté avec l'Association de Chasse de la Grande Tranchée en reportant la date de mise en application au 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil vote cette décision à l'unanimité.

Compte tenu de la gravité des propos tenus par Monsieur Rillot, l'équipe municipale demande au Maire de déposer une main courante à la gendarmerie, ce que le Maire accepte.

2. Travaux annexes

Dans l'étude et le devis des travaux concernant la voirie de Bucey, il a été constaté que le chemin de Vaurancher n'avait pas été pris en compte.

La société EIFFAGE, sur les mêmes bases de données que le contrat initial, nous propose un devis de 3039,30 TTC.

Le Maire propose d'accepter ce devis et de valider ce nouveau contrat.

Le devis est accepté à l'unanimité par le Conseil.

La séance est levée à 22 H